

Puisque le Tribunal vient de décider qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre M. Ernest Judet, pour la reproduction de deux lettres du colonel Combes, publiées avec commentaires dans *le Petit Journal*, il est indiscutable que ces lettres existent et ne sont pas apocryphes.

Qu'il s'agisse de François Zola ou d'un autre, ces lettres font le plus grand honneur au colonel Combes et montrent l'esprit judicieux et clairvoyant de cet officier. Nous ne pouvons donc que les reproduire, puisque rien de ce qui touche à ce brillant compatriote ne doit être ni écarté, ni oublié.

François Zola, dont il est parlé ci-dessous, était entré dans les cadres de la Légion étrangère par la protection du général de Loverdo, le 20 juillet 1831.

« Au bout de quelques mois, dit M. Judet, pris la main dans le sac, il évitait le Conseil de guerre, grâce à de hautes influences. Ses protecteurs préférèrent payer le déficit et imposer au corps la démission du voleur. »

Le colonel ne put admettre une telle faveur dans une légion où l'égalité doit être absolue pour tous. Voici sa première lettre :

« Mon général,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle vous m'annoncez que le lieutenant Zola, coupable d'un détournement de 4.000 francs au détriment du magasin d'habillement, ne passera pas au Conseil de guerre.

« Je me permettrai de vous faire observer respectueusement que cette mesure fera très mauvais effet ici, où l'on comprendra que cet officier, une fois sa démission donnée,